

# JUSQU'OU PROTÉGER LE CONSOMMATEUR SPORTIF?

ARIANE VAN CUTSEM

## CRIOC

Centre de Recherche et d'Information  
des Organisations de Consommateurs



Fondation d'utilité publique

Boulevard Paepsem 20 – 1070 Bruxelles

## Introduction

La protection des consommateurs concerne l'ensemble des mesures prises pour nous protéger, pour nous mettre à l'abri de dangers et assurer au mieux notre sécurité.

Ainsi, les produits et les services que le consommateur utilise doivent être sûrs, dans la mesure où on peut prévoir l'usage qui en sera fait. La réglementation et les normes permettent d'assurer un certain niveau de sécurité. Mais jusqu'où faut-il aller ?

La protection du consommateur s'inscrit dans l'objectif de sauvegarder la santé du citoyen et d'améliorer sa qualité de vie.

Dès lors, en ce qui concerne le consommateur sportif, la question qui vient à l'esprit est : jusqu'où faut-il le protéger ? Le consommateur de sport est le plus souvent un sportif amateur et non un professionnel. Les mesures de protection doivent-elles pour autant dégager le consommateur de sa responsabilité citoyenne ?

## Analyse des données d'accidents

Il est bien évident que des accidents surviennent malgré les mesures prises pour protéger le consommateur. Une société sans accident, où tout serait prévisible et pris en compte au maximum, serait aussi une société d'immobilisme sans consommation de produits, de services, de loisirs, de sport ! Sans bien-être...

Les circonstances des accidents liés aux pratiques sportives ainsi que le profil des consommateurs impliqués peuvent nous fournir des indications utiles pour développer les axes de la protection du sportif. Voyons donc ce que révèle l'analyse des **données EHLASS** (European Home and Leisure Accidents Surveillance System) **collectées en 1999 en Belgique**.

Méthodologie: 3203 interviews auprès de personnes accidentées en 1999 suite à une pratique sportive et traitées dans les services d'urgence des hôpitaux en Belgique

Variables analysées:

- Sport pratiqué
- Profil socio-démographique (âge et sexe)
- Activité sportive (organisée ou non)
- Type d'accident
- Localisation de l'accident
- Type de lésions
- Organes touchés

Résultats:

- Les sports sont-ils dangereux? 1 accident sportif sur 20 conduit à une hospitalisation, avec :
  - Une hospitalisation plus fréquente quand il s'agit de patinage, équitation, et sports motorisés
  - Une hospitalisation moins fréquente dans le cas du basket-ball, football, tennis, volley-ball.
- Quels accidents surviennent en sport? 3 fois sur 4, l'accident survient suite à une chute ou à un coup.











